



EUROPEAN
EXPERTISE
& EXPERT
INSTITUTE

Shaping Expertise across European Justice Systems

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes très honorés le Docteur MENES et moi d'avoir été invités à nous exprimer au cours de ce colloque sur le thème que vous avez choisi, celui des listes d'experts judiciaires en Europe.

Il est vrai que l'EEEI que nous représentons joue un rôle de plus en plus important au sein du Conseil de l'Europe et au sein de l'UE dans ce domaine

L'EEEI n'est pas un syndicat qui défend les intérêts des experts judiciaires. C'est un think-tank composé de cours d'appels, de barreaux, d'associations d'experts et d'universités et de membres individuels venant de presque tous les pays de l'UE qui vise à améliorer la qualité des expertises judiciaires et la qualité des experts.

Membre observateur à la CEPEJ, l'EEEI est en fait désormais étroitement associé à l'évaluation des systèmes judiciaires en ce qui concerne les expertises et à la rédaction du rapport sur les experts judiciaires publié tous les deux ans.

Au sein de l'UE, l'EEEI a réalisé trois projets pour le compte de la commission, le projet eurement qui décrit l'état de l'expertise judiciaire dans les différents Etats membres de l'UE,

-Le projet EGLE qui a abouti à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques en matière d'expertise civile au sein de l'UE.

-Le projet Find an expert qui vise à recueillir l'ensemble des listes d'experts judiciaires existant au sein de l'UE pour les publier sur le site e-justice de l'UE accompagnées d'un exposé de la procédure d'expertise dans chacun des Etats membres et des règles

régissant les experts.

Les lignes directrices publiées par la CEPEJ en 2014 visent essentiellement au respect des règles du procès équitable de la CEDH par chaque pays membre du conseil de l'Europe. Elles ne recommandent pas la création de listes dont elles constatent l'existence

L'UE qui poursuit les mêmes buts que la CEPEJ quant au respect des règles du procès équitable veut également assurer l'interopérabilité des systèmes judiciaires pour aboutir à un espace judiciaire européen unique.

L'existence de listes d'experts judiciaires est apparue dans un premier temps comme un obstacle à la libre installation des experts au sein de l'UE et à la libre concurrence.

Bien vite, la publication de listes est apparue comme un moyen pour mettre fin à la pratique des listes occultes élaborées au sein des juridictions sans que le public ait connaissance des critères de sélection. Elles sont apparues comme un outil indispensable pour garantir dans le temps la qualité des experts judiciaires et le suivi par ceux-ci d'une formation continue.

Elles sont apparues enfin comme indispensables pour s'assurer de l'adresse électronique des experts judiciaires dès lors que pour améliorer l'efficacité de la justice il est nécessaire de créer un réseau sécurisé d'échange d'informations entre les experts, les avocats et les juges.

-C'est pourquoi l'EEEI réalise actuellement le projet find an expert qui n'est que le recueil parfois difficile des listes existantes dans les pays de l'UE en attendant de réaliser un registre électronique unique répondant à une même nomenclature des spécialités et exigeant des experts qu'ils remplissent des critères de sélection identiques. Et est le but du projet EERE (1)

Je laisse au Docteur Ménès le soin de présenter tout cela.

Premier Président honoraire A.NUEE